



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 8765

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le Premier ministre sur la question des accidents de la vie courante. L'actualité estivale a été, comme chaque année, tristement marquée par des drames domestiques (défenestration, incendies, noyades), ce qui pose de nouveau la question de la mise en place d'une politique ambitieuse de prévention des accidents de la vie courante. En effet, avec 11 millions d'accidents, près de 20 000 décès et 4,5 millions de blessés chaque année, les accidents de la vie quotidienne représentent un fléau bien plus meurtrier que l'insécurité routière, endeuillant nombre de familles et détruisant des vies entières. Or, conséquences de gestes du quotidien, involontaires, voire même banals, ces accidents doivent avant tout être regardés pour ce qu'ils sont réellement : des drames évitables ! Créé depuis deux ans, le Collectif interassociatif de lutte contre les accidents de la vie courante, regroupant pas moins de 50 associations fédérations représentant les quatre champs particulièrement concernés (consommation, sécurité civile, santé, famille, intervention à domicile), milite légitimement pour l'attribution du label grande cause nationale. En effet, l'exemple des pays du nord de l'Europe, qui ont mis en place des politiques volontaristes, montre qu'il est possible de diviser par trois le nombre de décès liés aux accidents domestiques grâce à des campagnes adaptées et ciblées par type de risque et des actions menées par l'ensemble des acteurs concernés. En France, déclarer la prévention des accidents de la vie courante grande cause nationale permettrait donc une prise de conscience, encouragerait la définition d'une politique interministérielle et mobiliserait l'ensemble des acteurs afin de faire, enfin, diminuer le nombre de ces drames, comme cela a pu être obtenu dans le domaine de la sécurité routière. Soulignant l'intérêt d'élever la prévention des accidents de la vie courante au rang de grande cause nationale, elle lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer le calendrier au terme duquel le thème de la grande cause nationale 2013 sera connu.

Texte de la réponse

Vous avez attiré l'attention du Premier ministre sur la prévention des accidents de la vie courante, à l'origine de 20 000 décès annuels. Attribuer le label « grande cause nationale » à ce thème, comme le souhaite le collectif interassociatif de lutte contre les accidents de la vie courante, permettrait de favoriser une prise de conscience de ces risques, d'encourager une politique interministérielle et de mobiliser l'ensemble des acteurs, concourant ainsi à diminuer ces accidents. Vous souhaitez dans ce cadre connaître le calendrier d'attribution de la grande cause 2013. L'appel à candidatures pour la grande cause 2013 a été diffusé à l'aide d'un communiqué de presse, à l'instar des années précédentes, le 27 novembre 2012. La date limite de réception des dossiers de candidatures était fixée au 15 janvier 2013. Après instruction de ces dossiers par le Service d'information du Gouvernement, une proposition d'attribution du label sera soumise au Premier ministre. La décision d'attribution du label pour l'année 2013 devrait donc intervenir avant fin février.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8765

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 5999

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1801